

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 27 septembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018

2018 DDCT 145 Subventions (14 000 euros) 12 500 € à quatre associations, une convention pluri annuelle d'objectifs au titre de l'intégration, pour des projets visant à favoriser l'accès aux droits, et 1500 € pour un projet visant au soutien de la vie associative

Mme Colombe BROSSSEL, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du 11 septembre 2018 par lequel Mme La Maire de Paris propose une subvention à quatre associations et la signature d'une convention ;

Vu l'avis du Conseil du 10^{ème} arrondissement en date du 13 septembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 19^{ème} arrondissement en date du 12 septembre 2018 ;

Sur le rapport présenté par Mme Colombe BROSSSEL, au nom de la 4^e Commission ;

Délibère :

Article 1 : une subvention d'un montant de 4 500 € est attribuée à l'association Centre d'accueil et de médiation relationnelle éducative et sociale – CAMRES (13545). Le montant de la subvention est réparti comme suit :

- 3 000 € pour une action localisée dans le 10e intitulée « Lien social : des jeux en société » (2018_07563),

- 1 500 € pour une action intitulé « au petit déjeuner : tous commensaux, tous compagnons » (2018_07411).

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention pluriannuelle correspondant aux projets subventionnés.

Article 2 : une subvention d'un montant de 4 000 € est attribuée à l'association Femmes de la Terre (13527) pour une action localisée dans le 19^e, intitulée « Financement d'une permanence d'écrivain public et d'accès aux droits » (2018_07567).

Article 3 : une subvention d'un montant de 3 500 € est attribuée à l'association Fédération des Tunisiens pour une citoyenneté des deux rives – FTCCR (13890) pour une action localisée dans le 19^e, intitulée Accueil et accompagnement juridique (2018_01976).

Article 4 : une subvention de 2 000 € est attribuée à l'association Théâtre Orage (37541) pour l'action intitulée « si je racontais l'ailleurs » (2018_00523).

Article 5 : la dépense correspondante, s'élevant à 14 000€, sera imputée pour 12 500 € au chapitre 65, nature 65748, fonction 5, destination 5200001 Politique de la ville du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2018 et exercices suivants sous réserve de décision de financement et pour 1 500 € au chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, compte budgétaire 2400040 provisions pour subventions de fonctionnement au titre de la vie associative, du budget de fonctionnement de la ville de Paris 2018.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO